



Programme de formation

Élaboration du rapport social unique (RSU) pour la FPH – Atelier pratique

24/04/2026

Prix INTER : à partir de 0,00 € net de TVA

Durée : 5 jours soit 35 heures

Public : directeur d'établissement de la fonction publique hospitalière, directeur/responsable des ressources humaines d'un établissement de la fonction publique hospitalière, cadre en charge de la gestion administrative.

Prérequis : être en charge du pilotage ou de l'organisation de l'élaboration du rapport social unique dans un établissement de la fonction publique hospitalière.

Objectifs :

comprendre la portée du rapport social unique ;
définir une stratégie définitionnelle de sa politique générale et des objectifs facultatifs ;
définir une organisation de collectes de l'information statistique ;
définir une exploitation du RSU et de la BDS dans sa gestion stratégique et opérationnelle ;
garantir le cadre général du secret statistique.

Programme :

Pour rappel, l'arrêté du 28 avril 2022 fixant pour la fonction publique hospitalière la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales fixe 10 groupes d'indicateurs regroupant 171 indicateurs obligatoires pour tous ou facultatifs pour les établissements de moins de 300 agents qui sont, pour nombre d'entre eux, ventilés selon les critères de répartition et des croisements.

Jour 1

Rappel du cadre législatif et réglementaire propre à la structure ;
Rappel du cadre général du secret statistique ;
Élaboration de la BDS de la structure ;
Atelier du 1er groupe d'indicateurs.

Jour 2

Validation des travaux de l'atelier du 1er groupe d'indicateurs ;
Atelier des 2ème, 3ème, 4ème et 5ème groupes d'indicateurs.

Jour 3

Validation des travaux de l'atelier des 2ème, 3ème, 4ème et des 5ème groupes d'indicateurs ;
Atelier des 6ème et 7ème groupes d'indicateurs.

Programme de formation

Jour 4

Validation des travaux de l'atelier 6ème et 7ème groupe d'indicateurs ;
Atelier des 8ème, 9ème et 10ème groupe d'indicateurs.

Jour 5

Validation des travaux de l'atelier des 8ème, 9ème et 10ème groupe d'indicateurs ;
Passage de la BDS au RSU.

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéo-projection
Quiz interactifs / questionnaires
Ateliers pratiques en continu
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.
La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.
Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.
L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.
A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.
90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Programme de formation

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).